

du Registre des Délibérations
n° D 24-02-08

Le 14 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

19 Présents : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD - N. LAURENT – A. MAENNER – JM. PRINCE - Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – N. PRIME - D. DUBONNET – Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ - N. LAUMONNIER – P. MAULET

8 Excusés :

M. LE CHENE donne pouvoir à MN GERFAUD-VALENTIN
G. MUGNIERY donne pouvoir à B. MOLLARD
P. DUPUIS donne pouvoir à A. BOIX-NEVEU
K. MAUVILLY-GRATON donner pouvoir à F. MAUDUIT
J. PEROT donne pouvoir à JP COUDURIER
JP TISSINIE donne pouvoir à JM PRINCE
MF. PICHAT donne pouvoir à Y ROTAT-BULO
S. SELLERI donne pouvoir à D GODDARD

OBJET :
Débat d'orientations
budgétaires
2024

En exercice 27

Présents : 19

Excusés 8

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

Madame Nathalie LAUMONNIER a été désignée secrétaire de séance.

Vu l'avis de la commission des finances du 5 février 2024,

Monsieur Princé informe le conseil municipal que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), présentant les axes financiers du Budget, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce ROB est joint à la présente délibération.

En application du Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB, celui-ci :

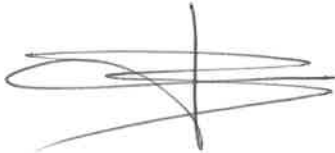
« est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

Il est rappelé qu'il s'agit d'un débat qui ne donne pas lieu à un vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024.**

Le secrétaire de séance,
Nathalie LAUMONNIER



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX--NEVEU





Commune de Barberaz
Savoie

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

PREAMBULE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques arrêtés.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Cette obligation légale ne s'impose qu'aux communes de plus de 3 500 habitants.

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le contenu exact de ce rapport est précisé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Si le débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu, il doit s'appuyer sur un rapport qui donnera lieu à une délibération spécifique.

Ce débat, appuyé du rapport, doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui doivent être affichées dans le budget primitif.

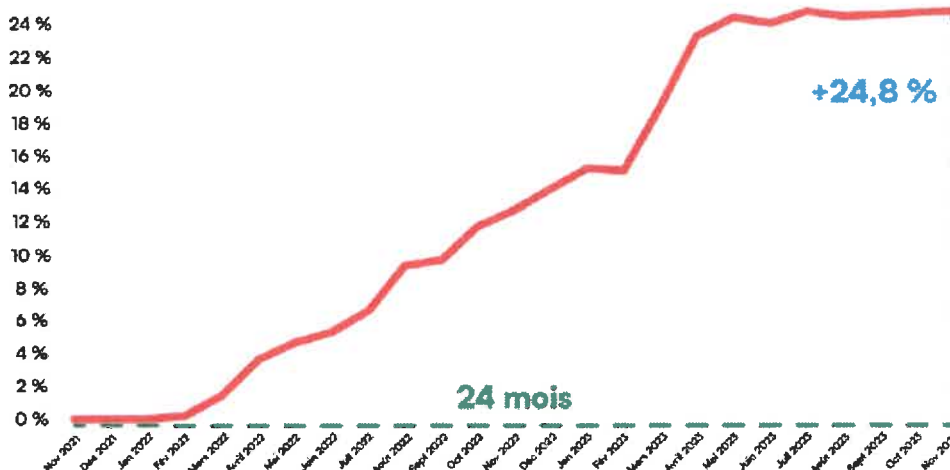
C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité, sur sa capacité d'autofinancement, en tenant compte des projets de la commune.

1 Contexte économique

A. Contexte international/européen

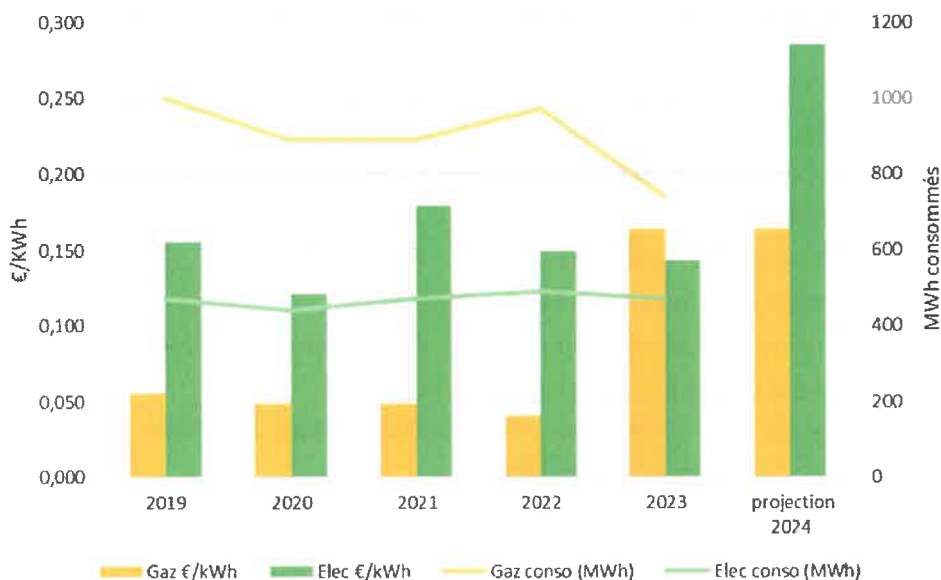
L'activité économique a progressé dans la zone euro de façon modérée en 2023 malgré un ralentissement de la crise inflationniste de ces dernières années (l'inflation progressant moins vite depuis mars/avril 2023 après avoir connu une explosion en 2022).

ÉVOLUTION DES PRIX ALIMENTAIRES SUR 2 ANS
(relevés quotidiens auprès de 6 000 drives)



Le niveau d'inflation reste prononcé et impacte les différents postes de dépenses ; on note en premier lieu celui de l'énergie qui a connu une hausse spectaculaire entre 2021 et 2023 (cf graphique sur l'évolution du prix de l'électricité et du gaz) et qui devrait se maintenir à un niveau élevé en 2024. Le coût des matières premières impacte également fortement l'économie et notamment le secteur du bâtiment dans un contexte où le besoin de rénovation énergétique des bâtiments est important.

Evolution prix du gaz et de l'électricité
tous bâtiments confondus



Cette situation a été renforcée par une augmentation des taux d'intérêt qui a rendu le recours à l'emprunt plus compliqué, tant dans son obtention que dans sa justification économique en renchérissant le coût des projets.

B. Contexte national

Dans cette situation, en France, le marché du travail est resté dynamique malgré un ralentissement de l'économie, le taux de chômage est ainsi resté bas entraînant une tension sur le marché de l'emploi (difficulté à recruter mettant à mal les organisations de travail, coût du travail en hausse, ...).

Tenant compte de ces différents facteurs, la Loi de Finances 2024 anticipe la sortie des mesures et dispositifs mis en place à l'occasion de la crise énergétique en aménageant le bouclier tarifaire sur l'électricité. Par ailleurs, le prêt à taux zéro (PTZ) est prolongé jusqu'en décembre 2027 mais orienté sur l'achats d'appartement neuf en zone tendue notamment. L'éco-PTZ pour les travaux de rénovation est prolongé jusqu'en 2028.

Pour les collectivités, plusieurs points sont à noter :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est augmentée de 320 millions d'euros par rapport à 2023, soit pour les communes +1,8%.
- Le Fonds Vert est également renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros.
- Une compensation est mise en place par l'État au profit des communes qui percevaient la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource (soit environ 15 000 € pour Barberaz).

2. Les orientations budgétaires de la commune en 2024

A. le budget de fonctionnement

Les orientations 2024 s'agissant de la section de fonctionnement, sont les suivantes :

- ✓ Contenir les dépenses de fonctionnement qui ont fortement augmenté en 2023 du fait d'un rattrapage des paiements 2022 (en raison de l'absence d'agent comptable durant 6 mois) ;
- ✓ Sécuriser les relations contractuelles en reprenant progressivement l'ensemble des conventions de la collectivité ;
- ✓ Uniformiser les pratiques d'achats des services, afin d'obtenir des économies d'échelles mais aussi contrôler les dépenses ;
- ✓ Poursuivre le développement d'outils de paiement dématérialisés à la crèche comme cela a été réalisé pour le périscolaire en 2023
- ✓ Renforcer la recherche de financements/subventions pour les projets d'investissements de la commune
- ✓ Renforcer la mutualisation engagée en 2023 des services ressources de la commune avec l'EHPAD, basée sur la convention de mutualisation et de mise à disposition commune/CCAS

- ✓ Réaliser un diagnostic entretien des bâtiments communaux afin d'aller vers le « 0 produit d'entretien » sur la commune, réfléchir à l'internalisation ou l'externalisation et adapter les procédures et les postures des agents
- ✓ Continuer de favoriser les économies en lançant de nouvelles mises en concurrence des contrats pluriannuels (téléphonie, photocopies, contrats de maintenance alarme, chauffage, accord-cadre pour la voirie)
- ✓ Optimiser la récupération des recettes

a. Les Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	BP/DM 2023	Réalisé 2023	DOB 2024
011 - Charges à caractère général	895 202,85 €	1 128 630,00 €	824 601,09 €	1 268 842,00 €	1 242 202,43 €	1 039 653,76 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 856 321,36 €	2 053 000,00 €	2 041 059,85 €	2 590 000,00 €	2 566 676,56 €	2 759 060,00 €
014 - Atténuations de produits	42 285,00 €	92 800,00 €	48 289,45 €	61 200,00 €	58 606,25 €	57 940,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	385 657,79 €	306 875,00 €	282 991,86 €	690 639,00 €	680 392,84 €	342 115,00 €
Total charges de gestion courante	3 179 467,00 €	3 581 305,00 €	3 196 942,25 €	4 610 681,00 €	4 547 878,08 €	4 198 768,76 €
66 - Charges financières	30 531,57 €	23 100,00 €	18 954,65 €	59 250,00 €	58 382,84 €	44 936,09 €
Total des dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordres)	3 209 998,57 €	3 604 405,00 €	3 215 896,90 €	4 669 931,00 €	4 606 260,92 €	4 243 704,85 €

Les Charges à caractère général :

Les orientations budgétaires 2024 prennent en compte les éléments suivants :

Les charges à caractère générale devraient diminuer de l'ordre de 190 k€ en 2024.

Il est à noter que l'année 2022 ayant été marquée par une absence de gestionnaire comptable pendant plusieurs mois, un retard de traitement de la facturation s'est accumulé. Celui-ci a été résorbé sur l'année 2023 et, de fait, un nombre important de facture 2022 (des mois d'octobre à décembre) a été payé en 2023. Le montant global est d'environ 60 000 € dû en 2022 et payé en 2023. Par exemple, parmi les gros postes celui des repas de cantines au fournisseur Leztroy (31 200 €), mais cette situation a été identique pour tout un ensemble de fournisseur d'équipements et de service.

- Dans le contexte de réorganisation des services et, afin d'avoir une meilleure visibilité et contenir les dépenses courantes, une **nouvelle organisation** va se mettre en place en 2024 pour grouper les achats des services (une ou deux campagnes d'achat de vêtement de travail des agents, des achats groupés de produits pharmaceutiques pour le périscolaire, la crèche et le RPE, ...).
 - La mise **en concurrence et la recherche d'économie** de gestion seront maintenues sur les postes de dépenses courantes (fournitures administratives, fournitures de petits équipements techniques, informatique, téléphonie...).
 - **Entretien des bâtiments** : compte tenu des travaux réalisés récemment sur différents bâtiments de la collectivité, il est projeté une baisse des frais de maintenance de ces différents bâtiments de 66 400 € (postes « entretien des bâtiments » et « maintenance »).

- **Repas cantine scolaire** : bien que tenant compte d'une revalorisation du prix des repas au regard de l'inflation, le poste d'achats de repas diminue en 2024 par rapport au réalisé 2023 qui comptait la facturation de 3 mois en 2022.
- **Energie et électricité** : ce poste a connu une progression en 2023 (+115% mais ramenée à +67% si l'on ne tient pas compte des factures de l'Ehpad) avec le triplement du prix du gaz qui va se poursuivre cette année et avec le doublement du prix de l'électricité. Le remplacement du système de chauffage au Foyer Hubert Constantin (chaudière à pellets nécessitant environ 14 k€ de pellets) et les différents travaux de rénovation énergétique déjà entrepris viennent limiter cette hausse mais ne permettent néanmoins pas d'envisager de baisse de coût sur ce poste de dépenses. Il est à noter que durant quelques mois, du fait des travaux de l'école Albanne, le système de chauffage au gaz sera temporairement remplacé par le recours à des convecteurs électriques qui vont augmenter la consommation électrique du bâtiment. Enfin, l'Ehpad disposant dorénavant de son propre comptage, les factures de l'établissement ne transitent plus par la commune. Le budget « énergie » devrait s'établir à environ 180 k€ en 2024.

Les autres charges de gestion courantes (ch 65)

Les autres charges courantes retrouvent leur niveau de 2022 (l'année 2023 ayant été marquée par le paiement de la régularisation et des pénalités de TVA du Centre Bourg/ compensée en recette au ch 042).

Il est à noter également qu'en 2023, la participation demandée par le SI Jeunesse aux communes a bondi passant à 99 000 € et devrait se maintenir en 2024.

Le budget alloué aux subventions aux associations devrait se maintenir et celui du CCAS devrait progresser par rapport au BP 2023. L'augmentation de la participation de la commune au CCAS serait rendue nécessaire par la mise en œuvre des actions issues du diagnostic de l'analyse des besoins sociaux et notamment par la pérennisation de l'action « activité physique adaptée » à destination des personnes âgées.

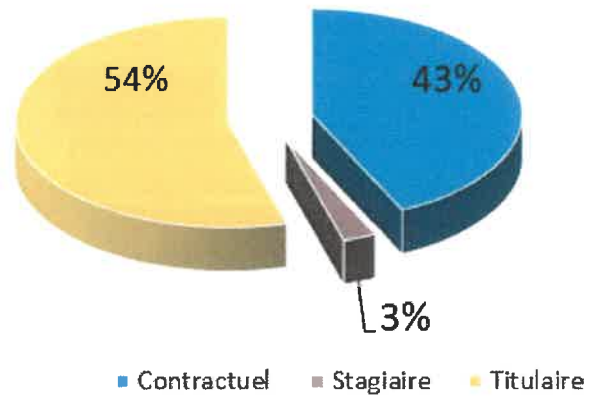
Les Charges de personnel :

✓ Zoom sur les effectifs

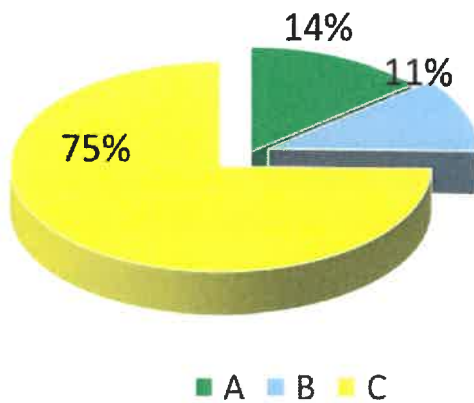
Au 1^{er} janvier 2024, la commune compte 79 agents (représentant 56,82 ETP rémunérés) répartis comme suit :

- 43 agents titulaires
- 34 agents contractuels
- 2 agents stagiaires

Effectifs par statut

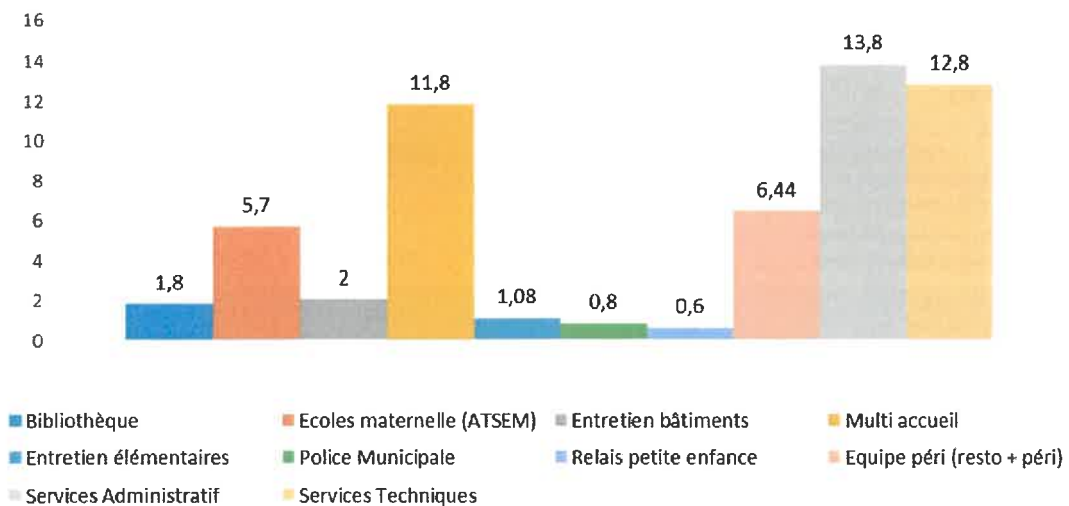


Effectif par catégorie



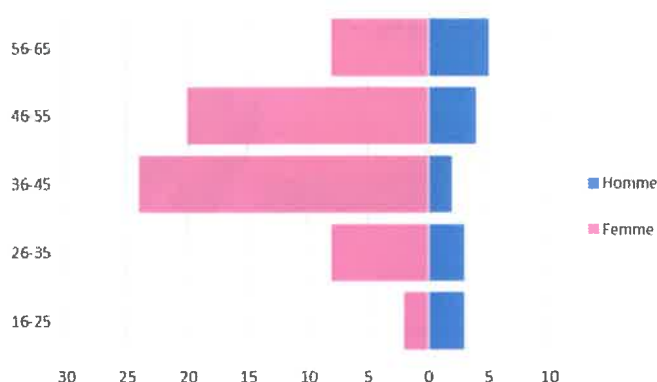
La structure des effectifs de la commune reste sensiblement identique à celle de l'an dernier avec 75% d'agents de catégorie C (répartis au sein des services techniques, petite enfance, périscolaire et scolaire), 11 % d'agents de catégorie B et 14% de cadres.

ETP Rémunérés par service



On constate que 43 % des effectifs de la commune interviennent directement (hors agents administratifs encadrants) dans les services liés à la petite enfance/enfance (ATSEM, multi-accueil, RPE et équipe périscolaire).

Les services techniques et administratifs représentent respectivement 20% et 16% des effectifs. La part du personnel de service administratif est en progression compte tenu de la réorganisation des services.



Les effectifs sont majoritairement féminins (à 78%) et bien répartis en termes de classe d'âge car 53% des agents ont entre 16 et 45 ans et 47% ont entre 45 et 65 ans.

✓ *Les masses financières*

L'augmentation des charges de personnel 2024 devrait se stabiliser après avoir connu une progression importante en 2023 (+26%). Les charges de personnel vont s'établir à hauteur de 2 760 000 € en 2024, représentant 65% des charges réelles prévisionnelles de fonctionnement.

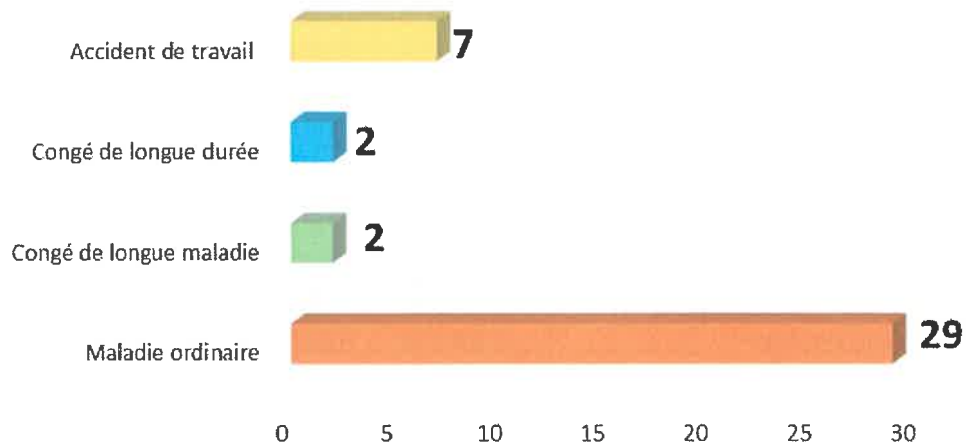
L'année 2023 aura été marquée par plusieurs facteurs cumulatifs qui ont entraîné cette hausse. Au-delà de la réorganisation des services engagée en 2022 qui a conduit à développer les postes d'encadrement mais aussi à mutualiser des fonctions support avec l'Ehpad « Les Blés d'or », l'année 2023 a été marquée par une augmentation du point d'indice (+30 000 €) ainsi qu'une augmentation du SMIC (+22 785 €). *Entre 2022 et 2023, le rattrapage du point d'indice (auparavant gelé) et l'augmentation du SMIC ont engendré 111 k€ de dépenses de personnelles.*

	2019	2020	2021	2022	2023	prévision 2024
ch 012	1753467,96	1840053,3	1856321,36	2041059,85	2566766,93	2759060
dont: <i>évolution</i>		5%	1%	10%	26%	7%
nouveaux postes			62 300,00	15 575,00	121 100,00	
Augmentation du point				45 000,00	30 000,00	20 000,00
Augmentation du smic		788	612	13 647,32	22 785,30	
Remplacement, requalification, intérim, rappel Cnas, assurance	62 896	78 402	38 208	84 735	264 796	
"recettes 012" (Relierys, CPAM, CCAS)	40 569	21 142	89 334	69 519	312 105	200 000
masse salariale nette	1 712 899	1 818 911	1 766 987	1 971 541	2 254 662	2 559 060
<i>évolution</i>		6%	-3%	12%	14%	14%

Enfin, un certain nombre de situations personnelles d'agents a impacté la collectivité : le remplacement d'agents en arrêt (148 000 €) et la requalification d'agents en longue maladie (72 000 €) ont dû être complété par le recours à du personnel temporaire ou des prestataires extérieurs (en comptabilité notamment).

Au même titre que le contexte national, le nombre de jours d'arrêt a connu une forte augmentation en 2023.

Nombres d'arrêts supérieur à 10 jours en 2023



L'assurance statutaire de la collectivité (pour les titulaires) et la Sécurité Sociale (pour les non titulaires) viennent, en partie combler ces pertes (222 700 € pour les remboursements d'IJ par l'assurance Relyens et 9 740 € par la CPAM) ; mais ces recettes ne viennent pas impacter le chapitre 012. De même, la mutualisation avec l'Ehpad est compensée par une refacturation du temps de travail des agents sur la base d'un ETP (0,25 % du temps de la DGS, 0,25% du temps de la Responsable service à la population, 0,25% de la Responsable RH et 0,25% du responsable finances) soit, en 2023, un montant de 79 630 €. Ce montant est réactualisé en CCAS chaque année.

⇒ Ainsi, en tenant compte de ces remboursements (IJ et agents mis à disposition), la progression de la masse salariale entre 2022 et 2023 est ramenée à 14 % (1 971 k€ en 2022 contre 2 254 k€ en 2023).

Les demandes de recouvrement des IJ ont été renforcées en 2023 ; en 2022, le remboursement des indemnités par l'assurance statutaire et la CPAM était de 69 k€ et il a augmenté de + 150 k€.

L'année 2024 devrait voir se résoudre des situations d'agents en arrêt longue durée ce qui devrait assainir la situation financière des charges de personnel. Il est à noter que la mise en place d'un agent de prévention en 2023, le travail des représentants du personnel et le souhait des élus d'avancer sur la qualité de vie au travail devraient permettre la mise en place d'action dès 2024 dans l'objectif de renforcer la cohésion des équipes et limiter les arrêts maladie. La première journée de séminaire agents/élus a été mise en place en 2023 et sera renouvelée en 2024.

Néanmoins, une nouvelle augmentation nationale de +5 points pour les agents de toutes les fonctions publiques, afin de limiter les effets de l'inflation de ces dernières années, impactera les dépenses de personnel. L'année 2024 verra aussi s'appliquer une réévaluation du RIFSEEP qui conduit à une hausse estimative de 25 000 € de la masse salariale. La refacturation des agents mis à la disposition de l'Ehpad sera quant à elle calculée sur l'année pleine (environ 80 000 €).

Dotations aux amortissements

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature M57, la commune est tenue de commencer l'amortissement de ses immobilisations concernées à la date de mise en service du bien et non plus comme c'était le cas auparavant au 1er janvier de l'année suivante. Il est de ce fait plus difficile d'appréhender précisément le montant des dotations aux amortissements en début d'exercice ; au stade du DOB le montant de la dotation aux amortissements 2024 est fixé à 230 000€ (chiffre à affiner dans le cadre du budget primitif).

b. Les Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 261 332,19 €	1 261 332,19 €	765 643,08 €	765 643,08 €	354 613,03 €
013 - Atténuations de charges	80 000,00 €	76 422,19 €	85 000,00 €	36 833,92 €	29 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	345 863,00 €	345 863,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	543 100,00 €	375 052,80 €	508 100,00 €	493 198,84 €	441 830,00 €
73 - Impôts et taxes	168 102,00 €	210 866,00 €	211 102,00 €	168 102,00 €	168 102,00 €
731 - Fiscalité locale	2 723 500,00 €	2 838 984,88 €	3 094 898,00 €	3 395 903,33 €	3 411 226,00 €
74 - Dotations et participations	371 744,00 €	470 993,03 €	533 300,00 €	662 852,86 €	572 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	141 610,00 €	87 860,08 €	139 400,00 €	390 394,69 €	172 500,00 €
76 - Produits financiers	10,00 €	10,80 €	- €	- €	
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	38 793,52 €	- €	- €	
Total des recettes de fonctionnement	5 290 398,19 €	5 360 315,49 €	5 683 306,08 €	6 258 791,72 €	5 149 271,03 €

Les Produits des services du domaine public :

Les recettes du service périscolaire (périscolaire et cantine) et le service de la crèche représentent plus de 70% des recettes des services du domaine public.

- Le changement du prestataire de restauration scolaire en 2022 (Leztroy) avait entraîné une augmentation du coût des repas en raison d'une meilleure qualité de la prestation. Compte tenu de l'inflation, une revalorisation maîtrisée (car inférieure au calcul selon l'indice de référence) mais impactante a été effectuée en 2023 par le prestataire. Cette révision des tarifs par le prestataire a nécessité une revalorisation des tarifs de cantine. En 2024, une nouvelle revalorisation devrait intervenir en juillet (+3%) qui impliquera une nouvelle évolution des tarifs de restauration scolaire à la rentrée 2024. Les encaissements 2022 des mois de novembre et décembre ont été perçus sur l'année 2023. Ainsi cette année compte la facturation de 13 mois (novembre 2022 à novembre 2023). Sur la base des effectifs actuels, les recettes périscolaires devraient s'établir à 235 000 € (base de facturation ramenée à un exercice de 12 mois).
- Au niveau de la crèche, la facturation 2023 tenait également compte des mois de novembre et décembre 2022. De plus, compte tenu des difficultés au niveau des ressources humaines à la crèche, les facturations d'octobre à décembre 2023 ne sont encore pas intégrées en comptabilité (*les recettes sont encaissées au niveau de la régie mais ne sont pas encore transmises en comptabilité*). Les problématiques d'effectif tendent néanmoins à se solutionner

(embauche d'une nouvelle directrice à compter de février 2024), et devrait permettre d'assainir la situation. Néanmoins, les recettes ont été estimées de façon prudente à hauteur de 85 000 €.

La fiscalité directe

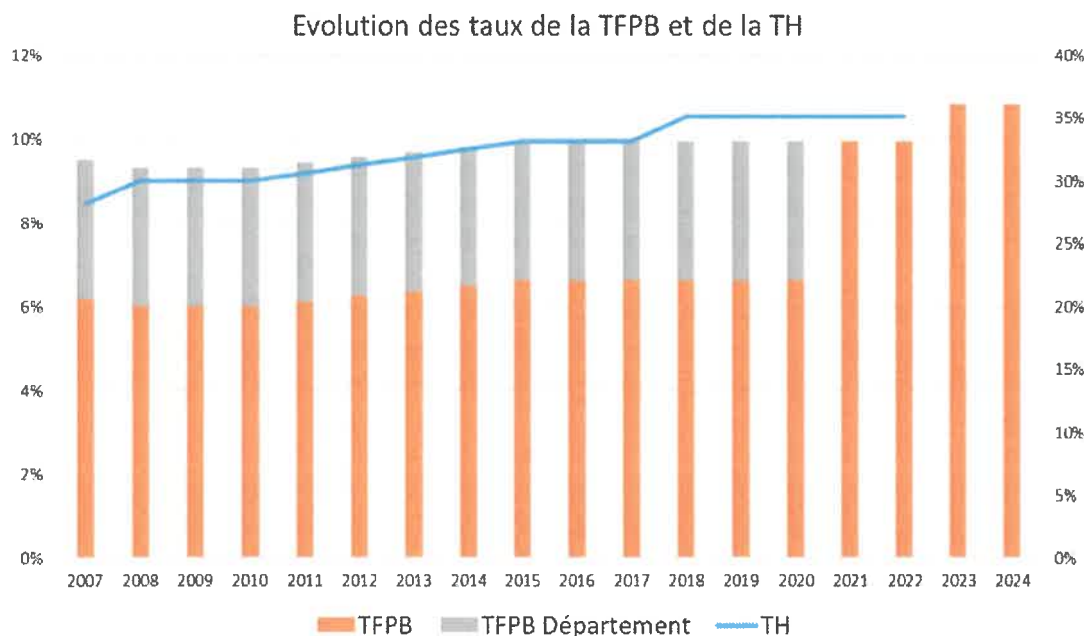
Pour rendre possible les projets d'investissement mais aussi faire face à l'augmentation des dépenses courantes notamment compte tenu du niveau de l'inflation, des tensions sur les prix de l'énergie et l'augmentation du point d'indice des rémunérations, la question de la progression des recettes liées à la fiscalité directe locale a été un enjeu fort de 2023.

Le levier fiscal a donc dû être actionné en 2023 de manière à compenser partiellement la hausse des dépenses de fonctionnement et il n'est pas prévu de nouvelle évolution en 2024.

Concernant la Taxe d'habitation, celle-ci s'établit en 2023 à un taux de **11,48%**.

Du fait du classement de la commune en zone tendue de l'application de la TLV, une majoration de la part communale de la cotisation sur la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été décidée à hauteur de **60%** ; elle est applicable au 1^{er} janvier 2024.

Les taux de Taxe foncière ont évolué pour la première fois depuis le début du mandat passant respectivement à **36,11%** pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et **73,74%** pour la Taxe foncière sur les Propriété Non Bâties.



Ainsi, après avoir augmenté de 14% du fait de la revalorisation des taux entre 2022 et 2023, les recettes de la fiscalité directe locale ne devraient progresser, mécaniquement, que de 3,8% (estimation DGFIP sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2023, qui doit servir d'indice de référence) entre 2023 et 2024. L'ensemble des recettes fiscale devrait s'établir à hauteur de **3 580 k€** pour 2024.

Dotations et participations :

- Dotation globale de fonctionnement et participations : la loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Cette hausse sera répartie entre la dotation de solidarité urbaine (DSU, 140 millions d'euros), la dotation de solidarité rurale (DSR, 150 millions d'euros) et la dotation d'intercommunalité (30 millions d'euros). Dans l'attente de données plus consolidées, la dotation DGF 2024 de la commune est estimée à hauteur du montant perçu en 2023 soit **325 000 €**.
- Participations de la CAF : maintien de la participation au titre de la Convention Territoriale Globale de la CAF au fonctionnement des services de Crèche et Relais Petite Enfance. Les recettes sont estimées en 2024 à hauteur du BP 2023 soit 221 000 € du fait des problématiques de personnel limitant les possibilités d'accueil des enfants. Il est à noter qu'une partie des recettes 2022 ont été perçues en 2023 d'où le montant en hausse sur 2023. La mise en place d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) devrait permettre d'obtenir de nouvelles recettes, en contrepartie d'actions à engager sur les prochains mois.
- Compensations fiscales : le montant de la compensation liée à l'exonération de taxe foncière pour les locaux industriels devrait être à hauteur du réalisé 2023 soit 15 000 €.

B. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les grandes orientations pour l'année 2024 concernant la section d'investissement du budget maintiennent le cap de la transition énergétique de la commune et sont les suivantes :

- ✓ Le projet de rénovation / extension du groupe scolaire Albanne qui rentre dans sa phase de réalisation. L'année 2023 aura vu se terminer la phase préparatoire et d'étude permettant aux travaux de débuter en janvier 2024. Ce chantier, qui doit s'étaler sur dix-huit mois, mobilisera donc sur l'année 2024 la plus importante phase de son financement.
- ✓ Le projet de rénovation de l'éclairage public. Le marché a été lancé en 2023 sur une durée de neuf années ; néanmoins, sur les deux premières années est prévue la rénovation des équipements qui représente, là aussi, le poste majeur du marché public global de performance énergétique.
- ✓ Le chantier de rénovation de la Maison du Stade. Les travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment (isolation de la toiture, changement des fenêtres de toiture, nouvelle couverture et remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à pellets) vont démarrer en avril pour se terminer mi-juillet.

DEPENSES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2024	BP 2024	Total
Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €			- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	345 863,00 €	345 863,00 €			- €
Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	461 323,66 €			- €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €			- €
Subventions	- €	- €	- €	- €			- €
Emprunts	147 500,00 €	145 493,02 €	230 000,00 €	229 761,68 €		295 718,95 €	295 718,95 €
Etudes	- €	5 000,18 €	74 918,00 €	122 440,13 €			- €
Subventions d'équipement versées	40 000,00 €	26 400,00 €	- €	13 963,24 €			- €
immobilisations corporelles	3 127 633,10 €	1 377 062,28 €	3 874 594,75 €	1 088 267,77 €		7 427 932,57 €	7 427 932,57 €
Construction en cours	33 510,00 €	26 904,00 €	3 510,00 €	183 876,42 €			- €
Autres immobilisations financières / Annuités EPFL	429 500,00 €	10 400,76 €	855 099,24 €	428 849,57 €		461 323,66 €	461 323,66 €
	3 778 143,10 €	1 591 260,24 €	5 383 984,99 €	2 874 345,47 €	- €	8 184 975,18 €	8 184 975,18 €
RECETTES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2024	BP 2024	Total
Excédent antérieur reporté	844 656,65 €	844 656,65 €	1 836 969,42 €	1 836 969,42 €		1 659 737,61 €	1 659 737,61 €
Virement de la section de fonctionnement	1 432 493,19 €	- €	1 329 405,15 €	927 651,15 €		700 000,00 €	700 000,00 €
Cession	214 140,00 €	- €	- €	- €			- €
Amortissement	250 000,00 €	278 516,31 €	230 000,00 €	230 000,00 €		230 000,00 €	230 000,00 €
Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €			- €
FCTVA / TA	124 672,00 €	139 885,29 €	475 000,00 €	832 745,23 €		419 915,00 €	419 915,00 €
Affectation du résultat			1 100 000,00 €	1 100 000,00 €		700 000,00 €	700 000,00 €
Subventions	482 689,00 €	163 515,41 €	453 000,00 €	- €	165 000	347 229,00 €	512 229,00 €
Emprunts / Cautions	2 000 000,00 €	2 000 600,00 €	- €	800,00 €		4 000 000,00 €	
Immobilisations corporelles	- €	1 056,00 €	- €	- €			- €
Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €			- €
	5 348 650,84 €	3 428 229,66 €	5 424 374,57 €	4 928 165,80 €	165 000,00 €	8 056 881,61 €	8 221 881,61 €

Les dépenses d'équipement :

Détermination d'une programmation des investissements distinguant les opérations dites structurantes s'exécutant sur plusieurs exercices des dépenses considérées comme récurrentes et courantes ; ces dépenses récurrentes sont classées par nature.

L'emprunt :

Un emprunt de 2 000 000 € a été contracté en 2022 afin de financer les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux. Cet emprunt a été peu mobilisé en 2023 du fait du décalage de certains travaux mais il sera utilisé en 2024 et devra être complété par d'autres financements bancaires, afin de couvrir les besoins liés au chantier du groupe scolaire Albanne, à la rénovation de l'éclairage public et à la rénovation de la Maison du Stade. De premières approches ont été réalisées, notamment auprès de la Banque des Territoire qui propose des outils adaptés spécifiquement à la rénovation énergétique (dispositif Intracting) et aux projets de rénovation scolaire (programme Edurenov'). A ce stade, un montant de financement bancaire de l'ordre de 4 000 000 € dont la durée de remboursement sera en cohérence avec la durée d'amortissement du bâtiment, apparaît nécessaire. Dans l'attente de l'obtention du solde des subventions (notamment pour l'école Albanne), une ligne de trésorerie ou un prêt relais devra être envisagé en 2025, pour sécuriser la trésorerie.

Les subventions/dotations d'investissement :

Les restes à percevoir sur les opérations lancées (acompte de démarrage de l'opération Albanne pour la DETR et le Fonds Vert) ou antérieures (solde de l'opération de rénovation de l'école Concorde réalisée en 2020) seront perçus en 2024. Sont également en cours des dossiers de subventions sur les phases 2 puis 3 de l'opération Albanne, afin de financer au plus juste cette opération. Globalement, sur chaque nouveau projet, il sera étudié la possibilité de solliciter des subventions de la part des différents financeurs possibles, afin d'ajuster au mieux l'autofinancement des projets de la commune.

Dotations, fonds divers et réserves :

Avec l'automatisation de la gestion du FCTVA, celui-ci est perçu en 2024 relativement aux dépenses TTC d'investissement de l'année 2023. Aussi, à ce stade, il est estimé à 380 000 € (prévision à affiner cependant).

Les créances financières :

Le portage EPFL pour la Galoppaz s'est terminé en 2023, la commune ayant racheté intégralement le bâtiment.

Fonds de roulement :

Le fonds de roulement correspond à la somme des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement (excédents/déficits).

Le fonds de roulement à la fin de l'exercice 2023 s'établit à environ 2 300 K€.

3. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Compte tenu des décalages de réalisation des travaux, notamment de l'école Albanne, la PPI 2021-2026 se décline ainsi :

Étiquettes de lignes	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
BATIMENTS ET PATRIMOINE	98 752,00 €	105 078,80 €	198 505,00 €	24 000,00 €	218 960,00 €	340 420,00 €
EAU AIR CLIMAT			8 178,00 €	40 000,00 €	41 000,00 €	16 000,00 €
EQUIPEMENTS	376 682,00 €	276 163,00 €	103 075,00 €	365 000,00 €	135 400,00 €	65 400,00 €
GROUPES SCOLAIRES	197 681,00 €	743 575,30 €	16 041,00 €	5 000,00 €	35 000,00 €	159 000,00 €
MOBILITES DOUCES	16 700,00 €	18 726,00 €	5 210,00 €	11 500,00 €	352 500,00 €	176 000,00 €
OPERATION ALBANNE	44 687,00 €	86 980,00 €	420 810,00 €	3 871 676,00 €	1 923 000,00 €	
RENOVATION ENERGETIQUE	21 250,00 €	70 741,33 €	266 720,00 €	1 450 000,00 €	867 200,00 €	274 200,00 €
TIERS LIEU	3 726,00 €			60 000,00 €		100 000,00 €
URBANISME&FONCIER	53 978,00 €	84 097,20 €	508 040,00 €	75 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	36 242,00 €	53 363,00 €	25 105,00 €	5 000,00 €	154 000,00 €	63 000,00 €
VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	52 722,00 €	155 919,59 €	83 631,46 €	459 000,00 €	346 300,00 €	578 500,00 €
Total général	783 306,60 €	1 732 194,33 €	1 636 840,47 €	6 366 176,00 €	4 108 360,00 €	1 807 520,00 €
Dettes financières (EPFL)				41 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	783 306,60 €	1 732 194,33 €	1 636 840,47 €	6 407 176,00 €	4 108 360,00 €	1 807 520,00 €

RECETTES

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subventions et participations (hypothèse sub 15%)				512 229,00 €	1 984 000,00 €	770 000,00 €
FCTVA et TVA				379 915,47 €	1 032 004,51 €	668 193,97 €
TLE/TA				40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Opérations pour compte de tiers						
Épargne nette				236 575,61 €	149 238,65 €	131 821,36 €
Créances financières						
Total des recettes hors emprunt				1 168 720,08 €	3 205 243,16 €	1 610 015,33 €
Emprunt				4 000 000,00 €		
Total des recettes avec emprunt				5 168 720,08 €	3 205 243,16 €	1 610 015,33 €
Cessions d'actifs						850 000,00 €
Total des recettes avec cessions actif				5 168 720,08 €	3 205 243,16 €	2 460 015,33 €
Besoin de finacement pour équilibrer PPI de l'année				1 238 455,92 €	903 116,84 €	- 652 495,33 €
TOTAL DES RECETTES PPI				6 407 176,00 €	4 108 360,00 €	1 807 520,00 €

	2023	2024	2025	2026
Fond de Roulement	2 295 350,64 €	1 293 470,34 €	452 684,56 €	1 186 065,10 €

Il est à noter que pour respecter le planning initial des travaux, les travaux non réalisés en 2023 se font en 2024. Ceux-ci ne viennent pas décaler le chantier car ils sont réalisés en parallèle des autres réalisations prévues.

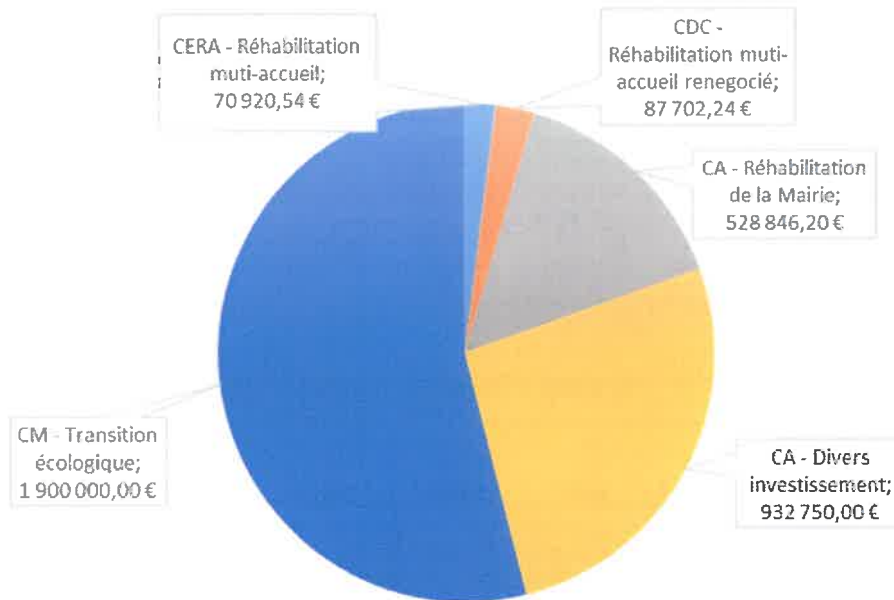
Ainsi, des priorités de travaux initialement programmées sur cette seconde partie de mandat seront repoussées.

4. INFORMATION RELATIVE A LA DETTE

A. LA DETTE : ENCOURS, STRUCTURE ET PERSPECTIVES

Encours de dette

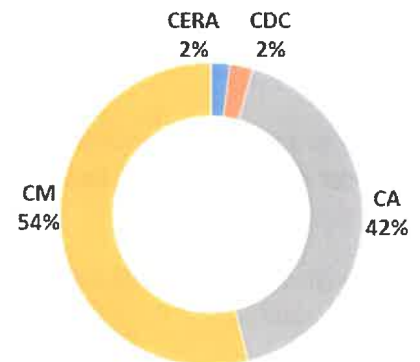
Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette est de : 3 520 218,98 € soit 665€ par habitants (source : population INSEE de 5 290 habitants au 1er janvier 2023) réparti comme suit :



Encours de la dette au 1er janvier 2024

Cette dette est composée de 5 emprunts à taux fixe ; ces emprunts ont été contractés avant la forte hausse des taux et bénéficient donc de conditions avantageuses.

L'encours de la dette Barberazienne est détenu majoritairement par le Crédit Mutuel (dernier emprunt en date de 2 000 000 €) et par le Crédit Agricole des Savoie (pour deux emprunts). La part de la CDC et de la Caisse d'Epargne est limitée du fait de la finalisation prochaine de ces prêts.



Zoom sur la dette



Durée résiduelle moyenne au 01/01/2024 : 12,2 ans



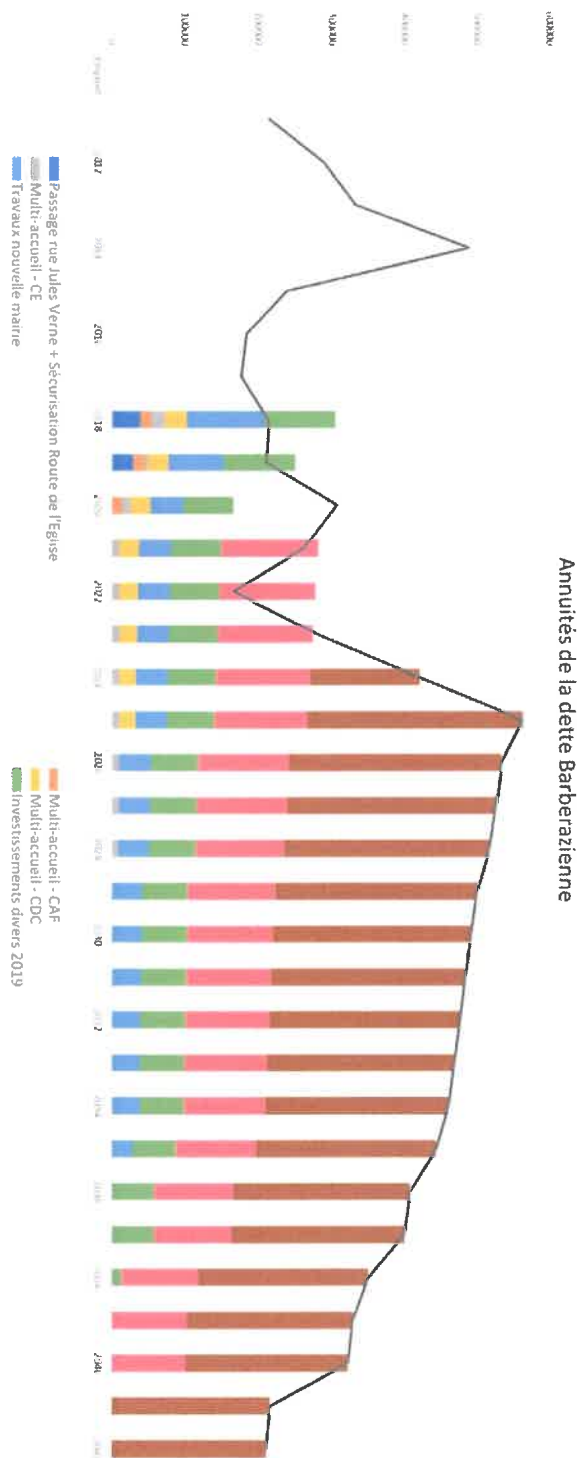
Taux d'intérêt moyen au 01/01/2024 : 1,36%



Annuités 2024 * : 227 226,96 € (dont 48 174,68 € de part d'intérêts)
(*hors nouvel emprunt simulé)



Annuités de la dette avec projection de nouvel emprunt.



B. SOLDES INTERMEDIAIRE DE GESTION

	CA 2022	CA 2023	BP 2024	2025	2026
EPARGNE DE GESTION (EBE)	862 977,53 €	563 384,05 €	648 469,24 €	687 338,91 €	661 495,95 €
- Intérêts de la dette (C66111)	21 016,22 €	51 427,47 €	116 174,68 €	176 402,76 €	168 644,57 €
EPARGNE BRUTE	841 961,31 €	511 956,58 €	532 294,56 €	510 936,15 €	492 851,38 €
- Capital de la dette (C1641)	145 493,02 €	229 761,68 €	295 718,95 €	361 697,50 €	361 030,02 €
EPARGNE NETTE (CAF)	696 468,29 €	282 194,90 €	236 575,61 €	149 238,65 €	131 821,36 €

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement auquel on déduit les intérêts de la dette.

Enfin, l'épargne nette (CAF) est calculée à partir de l'épargne brute à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure l'équilibre annuel.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune s'établissait en 2022 à 696 k€ ; elle s'établit autour de 282k€ en 2023 en raison d'un rattrapage de facturation 2022 sur l'exercice 2023, de l'inflation sur les prix (notamment de l'énergie) et de l'augmentation de la masse salariale qui réduisent de près de 300 k€ le résultat de la section de fonctionnement.

Compte tenu de l'encours de dette de 3 520 218,98 € et de la réduction de la CAF, la capacité de désendettement (*encours de dettes/épargne brute*) augmente en 2023 pour atteindre 7,5 années.

C. Perspective 2024 :

Afin de financer la PPI et notamment les travaux engagés (rénovation du groupe scolaire Albanne, rénovation de l'éclairage public et travaux à la Maison du Stade), un nouvel emprunt devra être contracté. A ce stade, un mix d'emprunt d'environ 4 000 000 € d'euros apparaît nécessaire. En fonction de la nature des projets (à savoir rénovation scolaire et rénovation énergétique), des financements spécifiques peuvent être obtenus auprès de la Banque des Territoires, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, à des taux compétitifs au regard des taux actuels. Le montant des emprunts dépendra des subventions qui pourront être obtenues. La commune continuera et amplifiera l'agilité financière pour obtenir les meilleurs emprunts aux meilleurs taux selon les investissements.

Descriptif des emprunts de la commune

Objet	DIVERS INVESTISSEMENT	REHABILITATION CHANTAL MAUDUIT RENEGOCIE	REHABILITATION DE LA MAIRIE ET AUTRES	REHABILITATION C MAUDUIT MULTI ACCUEIL	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
Prêteur	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	Agence CDC DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	Agence CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	Crédit Mutuel
Montant Contrat	1 230 000,00 €	328 841,14 €	1 000 000,00 €	95 700,00 €	2 000 000€
Taux d'intérêt	1,05 %	2 %	1,25 %	0,94 %	1,6 %
Début de l'emprunt	2020	2015	2017	2012	2023
Fin de l'emprunt	2040	2027	2037	2030	2042
Capital restant dû au 1er janvier 2024	932 750 €	87 702,24 €	528 846,20 €	70 920,54 €	2 000 0000 €
Montant total annuités 2024	66 967,86 €	24 691,28 €	44 891,81 €	10 253,52 €	129 800 €
Capital à rembourser 2024	57 400,00€	22 937,24 €	38 461,52€	10 253,52€	100 000 €
Intérêts 2024	9 567,86€	1 754,04 €	6 430,29 €	622,49 €	29 800 €
ICNE 2024	897 €	877€	18 €	11€	5151 €
Type d'amortissement	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant
Spécificités de l'emprunt	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 073-217300292-20240214-D240208-DE

